



Procès verbal de l'Assemblée Fédérale Annuelle du 23 juin 2019 au CNOSF - 75013 PARIS

Ce compte-rendu devra être approuvé lors de l'AG 2020

- ✎ **8h30** : Accueil des représentants des Comités Départementaux et des Ligues. **Pour la première fois, les votes se feront par voie électronique.** Chaque représentant possède une télécommande avec leur nombre de voix attribuées des critères précis et devra indiquer son choix de vote sur la télécommande.
- ✎ **9h40** : Le scrutateur est Monsieur Rachid BOUDJENAH. Il nous annonce que le quorum vient d'être atteint.
- ✎ **10 h : Présents ou représentés** : Alpes de Haute Provence (04) avec 3 voix, Aude (11) avec 7 voix, Aveyron (12) avec 2 voix, Bouches du Rhône (13) avec 22 voix, Calvados (14) avec 6 voix, Corrèze (19) avec 3 voix, Côte d'Or (21) avec 14 voix, Creuse (23) avec 3 voix, Dordogne (24) avec 10 voix, Eure (27) avec 8 voix, Finistère (29) avec 11 voix, Gironde (33) avec 21 voix, Hérault (34) avec 13 voix, Indre et Loire (37) avec 8 voix, Isère (38) avec 20 voix, Lot-et-Garonne (47) avec 6 voix, Morbihan (56) avec 16 voix, Nord (59) avec 21 voix, Pas de Calais (62) avec 13 voix, Puy de Dôme (63) avec 17 voix, Pyrénées Orientales (66) avec 15 voix, Bas Rhin (67) avec 15 voix, Haut Rhin (68) avec 11 voix, Rhône (69) avec 22 voix, Haute-Saône (70) avec 4 voix, Saône et Loire (71) avec 8 voix, Haute-Savoie (74) avec 8 voix, Paris (75) avec 25 voix, Seine-et-Marne (77) avec 22 voix, Yvelines (78) avec 21 voix, Hauts de Seine (92) avec 21 voix, Seine Saint Denis (93) avec 15 voix, Val de Marne (94) avec 21 voix, Val d'Oise (95) avec 22 voix et Ile de la Réunion (974) avec 14 voix.
- Total Voix : **889**
Voix Présentes : **474 soit 53,32%**
- ✎ Monsieur BOUDJENAH annonce que le quorum est atteint : **474 voix - 34** représentants. L'assemblée Fédérale Annuelle et l'assemblée de changement de statuts et règlements valablement constituées peuvent délibérer selon l'ordre du jour.

Deux assemblées sont à l'ordre du jour :

- Assemblée Fédérale de modification des statuts de la Fédération.
- Assemblée Fédérale Annuelle 2019

Le Président de la Fédération, M. Joël DHUMEZ ouvre la séance en remerciant les participants et passe rapidement la parole à M. Alain SZENICER, vice-président de la Fédération, afin de débiter l'Assemblée Fédérale des changements de statuts et de règlements.

L'ensemble des changements sont à retrouver dans notre cahier n°7 « LES REGLEMENTS ».

Résolution 1

Vote de modification des statuts.

Adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Fédérale Annuelle 2019 a donc modifié les statuts de la Fédération.

Le Président de la Fédération demande une minute de silence pour nos cher(e)s disparu(e)s depuis la dernière AG 2018, avec une attention toute particulière à Madame Arlette VASSEUR, ancienne gérante du partenaire historique de la savate, le magasin SPORT 7 qui nous a quitté il y a quelques mois à peine. Il introduit par la suite le début de l'Assemblée Fédérale Annuelle 2019 de la FFSbf&DA

Lecture du rapport moral du Président et du rapport d'activités du Secrétaire Général

Le discours d'ouverture du président de la Fédération, M. Joël DHUMEZ ainsi que la lecture du rapport morale nous présentent les moments clés de cette saison venant de s'achever.

Le secrétaire général, Philippe SUISSE, présente une synthèse des rapports des différentes commissions en précisant que les responsables présents dans la salle peuvent intervenir en cas de besoin. Des statistiques sont également diffusées via un PowerPoint tout au long de son discours. Le détail de chaque commission est dans le dossier « Assemblée Fédérale 2019 » inclut dans chaque clé USB remis à l'ensemble des présents.

Intervention de Gilles LE DUGOU, responsable de la commission des relations internationales et vice-président de la Fédération, autour de la thématique de la Savate aux Jeux Olympiques : la FFSbf&DA reste dans l'attente du dépôt du dossier de la Fédération Internationale de Savate (FISav) pour être reconnu par le CIO.

La Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National, Thierry MARDARGENT, procède à la lecture de son rapport d'activités. Il présente les grands axes et les actions menées tout en nous rappelant que le contexte actuel se complexifie de plus en plus notamment avec la réorganisation des services de l'Etat au regard de la nouvelle gouvernance du sport. Il met entre autres le focus sur la situation difficile des CTS pour les années à venir.

Il remercie le Président, les membres du comité directeur, les présidents de ligues et de départements également les cadres d'Etat, le personnel fédéral et les membres de l'ETF.

Lecture du rapport financier

En l'absence d'Isabelle BAUDEAN (trésorière de la Fédération) et de Nicolas METAY (adjoint), Gisèle BELLISSON, comptable de la Fédération, lit et commente le rapport de gestion. Elle précise, entre autres, que les recettes licences ont diminuées et ce pour la première fois depuis de nombreuses années. Si au 3 juin 2018, la fédération comptait 59 269 licenciées, elle en compte 55 880 au 3 juin 2019 soit une baisse de 3389 licenciés (soit 6,07% de baisse) ce qui constitue également une première. Ce constat doit être pris en compte pour les prochaines années. Toutefois, les résultats financiers demeurent excellents.

En l'absence du Commissaire aux comptes, le Président Joël DHUMEZ, fait lecture du rapport rédigé par celui-ci.

Présentation du budget prévisionnel 2019

Présentation du budget prévisionnel de la Fédération par la comptable de la Fédération, Gisèle BELLISSON.

Tarif des affiliations, des réaffiliations et licences 2019-2020

Il n'y a aucun changement en ce qui concerne le tarif des licences. Aucune augmentation à constater sur l'année sportive à venir tant sur les affiliations que sur les réaffiliations. Maintien du dispositif pour les affiliations au regard de l'obtention des labels.

✧ **Réflexion et proposition autour de la normalisation du MMA en France et de son accueil par une Fédération Française délégataire**

Le Président de la Fédération s'exprime autour d'une réunion à laquelle il a assisté au Ministère des Sports dans le but d'introduire le MMA en France via une Fédération Française délégataire. On ne parle plus de légalisation mais plutôt de normalisation du MMA. On retrouvait à cette réunion les présidents de Fédération de sport de combat. Afin de pouvoir se positionner, la FFSbf&DA devra répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) mis en place par le Ministère des Sports.

Dans ce cadre, le Ministère des Sports a défini 7 enjeux pour la fédération délégataire qui obtiendra le MMA :

- Fédérer les acteurs
- Codifier la pratique et la sécuriser
- Mieux qualifier les encadrants
- Développer la pratique
- Formaliser un projet sportif en direction des meilleurs pratiquants
- Disposer d'un cadre d'organisation des manifestations et des galas
- Articuler la pratique amateur et la pratique professionnelle

Un calendrier des échéances a également été mis en place :

- Du 25 juin au 27 septembre (date limite du dépôt des dossiers) : Constitution du dossier de candidature
- Du 30 septembre au 18 octobre : Instruction des dossiers par un jury composé de deux parlementaires, un membre du CNOSEF, un membre du ministère des sports, un magistrat, un juriste, un médecin et un sportif de haut niveau.
- Du 21 au 25 octobre, réunion du jury, notification de décision.
- Du 28 octobre au 5 décembre : Finalisation des RTS (Règles de Technique et de Sécurité)
- 6 décembre : dépôt des RTS
- Du 7 au 17 décembre : Analyse des RTS
- 31 décembre 2019 : décision de délégation après consultation du jury mais décision de délégation émise par la ministre des Sports.

Décision probatoire de 2 ans pour cette délégation, ce qui laisse à penser qu'un jour une Fédération Française autonome de MMA verra le jour.

Gilles LE DUGOU clôture cette thématique en dénonçant le manque d'audace de la Savate par le passé sur l'accueil d'autres disciplines au sein de notre fédération (kickboxing et pancrace par exemple). Il développe autour d'une image vieillissante que renvoie la Savate et qu'il faut rapidement faire évoluer et s'ouvrir aux autres sports de combats.

Résolution 1bis

Vote des modifications du règlement intérieur

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 juin 2018 au CISP à Paris.

Approuvé à l'unanimité

Résolution 3

Approbation du rapport moral (Président) et rapport d'activités (Secrétaire Général).

Approuvé à l'unanimité

Résolution 4

Après avoir pris connaissance du rapport financier, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 présentant un résultat excédentaire de 208 368 €, l'Assemblée Fédérale Annuelle 2019 donne quitus aux administrateurs de leur mandat pour ledit exercice et donne décharge au Commissaire aux comptes.

Approuvé à l'unanimité

Résolution 5

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation d'affectation de l'excédent de l'exercice 2018 en fonds associatifs sans droit de reprise

Approuvé à l'unanimité

Résolution 6

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2019

Approuvé à l'unanimité

Résolution 7

MMA : approbation de nos propositions à donner au Ministère des Sports

Approuvé à la majorité (94,92% 430 voix pour et 5,08% 23 voix contre)

Remise des distinctions

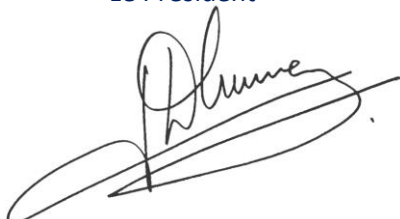
Cette saison, le Président Joël DHUMEZ a décidé d'attribuer 1 médaille de reconnaissance, pour d'éminents services rendus à la fédération à :

Tony ANCELIN, multiple champion de France (COMBAT et ASSAUT), double champion d'Europe COMBAT (2008,2010), double champion du Monde COMBAT (2011,2013) et champion du Monde ASSAUT (2014)

Les réponses aux questions diverses sont en annexe.

Clôture de l'assemblée Fédérale Annuelle 2019 à 13h11.

Le Président



Joël DHUMEZ

Le Secrétaire Général



Philippe SUISE



03.06.2019 – COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'AVEYRON (12) – M. COSTE Michel

- *Lorsqu'il n'existe pas de comité départemental, la révision des licences de la part de la FFSBF&DA s'effectue elle directement aux clubs du département ?*
Alain SZENICER : « La réponse est non puisqu'il s'agit d'une aide fédérale pour la structuration des comités départementaux. C'est une aide à la structuration »
- *Pourquoi lors de rencontres internationales les coachs « personnels » ne sont pas admis dans le coin alors qu'ils connaissent bien mieux leurs tireurs que les personnes présentes dans le coin ?*
Thierry MARDARGENT : « Cela fait partie des missions de la Direction Technique, elle garantit le bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif du haut niveau, garantit aussi l'équité entre tous les athlètes et la bonne utilisation des fonds publics dédiés aux Equipes de France. Aujourd'hui les résultats démontrent que le dispositif de haut niveau fonctionne bien puisqu'à ce jour la France est première au rang des nations.
- *La FFSBF&DA a-t-elle mis en place une procédure conforme au RGPD ? Notamment concernant les données des licenciés transmises par les clubs, CD, ligues ?*
Alain SZENICER : La réponse est oui et le Délégué à la protection des données (DPO) de la Fédération est Guillaume LIVONNEN ci-présent que je remercie pour son aide.
- *Les licenciées en formation pour les CQP, en possession de l'UC1, doivent-ils être Gant jaune lors de l'entrée à l'UC2 ? Est-il possible qu'ils passent le Gant jaune qu'entre le dernier UC et l'examen ?*
Thierry MARDARGENT : Les règlements fédéraux (du mémento formation) précise qu'il est nécessaire d'avoir le niveau gant jaune pour accéder à une formation. Si le candidat possède déjà le gant Jaune, il n'a pas besoin d'être évalué. Dans le cas contraire, le formateur doit lui faire passer des tests pour vérifier son niveau. Il est important de dissocier le gant jaune et l'accès à la formation en elle-même.
- *Est-il normal que les livrets de formation des stagiaires à l'UC1 ne soient pas signés par le DTL, et ce malgré un signalement pas sms et une présentation supplémentaire de ces livrets au DTL ? Celui-ci ayant refusé de les signer lorsqu'ils lui ont été présentés ?*
Le Président souligne le caractère personnel de la question et M.MARDARGENT prendra contact avec les concernés pour répondre à la question.
- *Malgré l'engagement pris lors de l'affiliation à la FFSBF&DA certains clubs ne licencient pas leurs adhérents. Que comptez-vous faire pour remédier à cela ? Ne devriez-vous pas déjà montrer l'exemple ! (club de certains membres de ligues, DTD, DTL)*
Alain SZENICER : Ce qui a été mis dans les statuts, la possibilité maintenant pour la Fédération de poursuivre voire de radier des clubs qui ne respecteraient pas les règles du jeu. Il faut savoir que nous avons introduit ces règles à cause d'une jurisprudence d'une décision récente de la chambre du contentieux du conseil d'état de la fédération de karaté vis-à-vis d'un de ces clubs. C'est à présent complètement balisé d'un point de vue légal et c'est la raison pour laquelle on l'a introduit cette règle pour éviter des procès inutiles.

06.06.2019 – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE (91) – Mme PAILLARD Séverine

- *Pourquoi les finales techniques se déroulent-elles sous forme de tournoi ? Pourrait-on mettre plus en valeur ces finales ?*
Yvon NUGEL : Je pense que la question c'est plutôt « pourquoi les finales ont lieu en même temps que le tournoi » ? Tout simplement parce que nous avons décidé il y a quelques années de mettre les finales en valeur et donc à part du tournoi qualificatif. Mais aucun organisateur ne souhaitait les

prendre. L'ASSAUT n'attire pas autant que le COMBAT d'un point de vue des organisations. Il est difficile de demander un droit d'entrée à un organisateur et c'est pour cela que nous avons décidé de les remettre en même temps que le tournoi. Nous sommes sur la formule à l'international.

- *Comment se passeront les demandes CNDS l'an prochain ?*

Joël DHUMEZ : Elles seront effectuées par les clubs, les CD et les ligues. Je pense que la question se tourne plus au niveau de la gestion. Cette gestion reviendra ensuite à la fédération. Dans le cadre des économies réalisées par le gouvernement et notamment au niveau des collectivités territoriales, la gestion revient donc à la fédération. Il y a un problème à venir sur la gestion globale de l'ensemble des dossiers qui vont être réalisés.

Un échange a eu lieu avec la salle sur la méthodologie du traitement des dossiers CNDS.

- *Lors des finales Elite, les boxeurs (euses) ont dû se déplacer sur deux lieux différents, médical et compétition. Pourrait-on réaliser le médical sur lieu de compétition ? Aussi, la pesée a eu lieu à 12h00, pour une compétition le soir. Les conditions d'attente pourraient-elles être améliorées ?*

Yvon NUGEL : Je pense qu'il s'agit des finales ELITE A. Le médical est déjà sur le lieu de la compétition et c'est exactement ce qui s'est passé en 2019 (médical + compétition à Coubertin).

Joël DHUMEZ (concernant la deuxième partie de question) : Tous les boxeurs nous disent qu'ils sont à la « diet » afin d'être au poids et souhaitent la pesée à 12h afin de pouvoir récupérer un maximum de force, notamment après des régimes intenses.

Yvon NUGEL : Historiquement, la pesée était juste avant la compétition, en même temps que le contrôle médical. Mais lors de certaines finales ELITE A, nous avons eu des malaises qui étaient dus à des questions de régimes et d'hydratation. Il a donc été décidé de mettre la pesée à 12h.

11.06.2019 – LIGUE NOUVELLE AQUITAINE – M. BARRERE Stéphane

- *Lors de la précédente A.G de la FFSbf&DA, il a été voté l'augmentation de 2€ par licence pour la saison 2018/19 afin d'étudier la possibilité de recruter 2 voire 3 agents de développement (coordinateur Inter-Régional), avant la fin de cette mandature. Que pensez-vous faire pour les ligues qui sollicitent votre aide pour recruter un agent de développement ?*

Joël DHUMEZ : Une réunion entre les ligues a été faite et certains présidents de ligue devaient me faire des propositions. Afin de respecter cet accord, je récupérerai les propositions avant la fin de la mandature, elles seront analysées afin de faire une réponse. S'il faut qu'une aide aux ligues pour créer un emploi d'agent de développement, il sera nécessaire de définir la forme (moyens humains ? moyens financiers ?) afin d'inciter les ligues à se professionnaliser.

03.06.2019 – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE (44) – M. BOCQUEL Thierry

- *Comment est-il possible qu'un club puisse organiser, lors d'une manifestation officielle, un titre international fictif ?*

Exemple : pour la deuxième fois, un club le LLSBF organise une ceinture intercontinentale de savate pro lors des demi-finales Elite A à Nantes.

Cela fait la deuxième fois. Est-ce légal et si non pourquoi le laisser faire ?

Gilles LE DUIGOU : C'est une question de règlement de la Fédération Internationale. Lorsque l'organisateur a fait sa première demande pour organiser une ceinture mondiale, il ne rentrait pas dans le cadre du règlement de la Fédération Internationale. Pourquoi ? Parce que ce sont les deux premiers du championnat du Monde COMBAT qui rentrent dans le classement pour faire du combat Savate PRO. Il y a 2 ans, il y a pas eu de championnat du Monde dans cette catégorie (F+75kg chez les femmes). La première fois, c'était possible car elle avait fait les championnats du Monde. La commission compétition de la FISav qui lui a dit « non ce n'est pas possible » a réfléchi à savoir comment médiatiser l'organisation. Il y a eu une prise de décision par le Comité Directeur de la FISav disant que l'on va organiser cette ceinture intercontinentale.

07.06.2019 – LIGUE PACA – M. MULLER Frédéric

Chez les pré-poussins/pré-poussines, est-ce possible de créer des catégories de poids supplémentaires :

Catégorie M21J/F21J pour les moins de 21 Kg (beaucoup d'inscrits (es) entre 18 et 20 Kg)

Catégorie F36J (actuellement, les filles de plus de 33 Kg ne peuvent participer faute de catégorie de poids adaptée)

Catégorie F39J

Catégorie M42J/F42J

Depuis 2 ou 3 saisons nous rencontrons ces problèmes de catégories de poids dans cette catégorie d'âge.

Isabelle COQUIARD : Pour rappel, lors de la mise en œuvre des nouvelles catégories de poids, la CNJ avait interrogé les comités et les ligues pour borner les catégories en fonction de l'âge. L'an prochain, nous aurons par exemple dans le logiciel d'inscription pour les compétitions, des données globales afin d'évaluer s'il conviendra de modifier les catégories actuelles. La CNJ s'attachera à mettre ce point à l'ordre du jour dans sa prochaine réunion plénière.

- *A la demande de certains départements et de la ligue : La saison n'étant pas terminée fin mai (date à laquelle nous devons faire nos assemblées générales), est-ce possible de décaler l'Assemblée Fédérale Annuelle de la Fédération ou alors laisser un délai plus long entre la « butoir » des AG Comité/Ligue et l'AG Fédérale ?*

Alain SZENICER : La question de la date de l'AG est très nettement liée à des questions relatives aux subventions. Vous savez sûrement que pour les demandes de subventions, il est demandé de fournir, en tout cas pour la Convention d'Objectifs pour la fédération, les derniers comptes approuvés par l'AG ainsi que le budget adopté par l'AG et ce une année civile puisque l'Etat fonctionne ainsi. Aujourd'hui, factuellement, nous sommes déjà en difficulté ce qui engendre de nombreux ajustements par la DTN pour la Convention d'Objectif. Cela pose une question, si jamais il faut bouger la date de l'assemblée Fédérale Annuelle, il faudrait plutôt l'avancer comme à peu près la totalité du mouvement sportif qui tient ses AG vers les mois de mars, avril afin de répondre aux attentes de l'Etat et des collectivités territoriales qui ont les mêmes exigences.

- *Est-ce possible de mettre au calendrier Fédéral les dates des compétitions officialisées (gala...) ? Depuis 2 ans, le département 13 et la région PACA exigent que les galas soient au calendrier Fédéral pour prétendre à une subvention.*

Yvon NUGEL : Comme Isabelle l'a évoqué toute à l'heure, toutes les inscriptions des compétitions se feront via le logiciel des compétitions. Il sera prévu un espace dédié aux dates des compétitions. J'en profite pour remercier Guillaume et Vincent qui sont en train de tester cette plateforme qui rendra cette demande possible.

- *Une question récurrente depuis la saison 2015/2016 concernant la levée des plaquettes par les juges en fin de reprise ou début de la précédente, n'ayant pas eu de retour concret pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ? Pouvons-nous envisager que ce soit mis en place ?*

Rodolphe REDON : Cette question a déjà été soulevée lors de plusieurs CNA et n'a pas été tranchée, en ce qui me concerne je serais plutôt favorable. Cela amènerait de la visibilité. Le seul souci c'est que cette proposition n'a pas été validée car il y a un risque d'amener de la stigmatisation par rapport au juge lui-même qui, au lieu de faire partie d'une équipe, serait isolé et ciblé via des violences verbales. Des remontées au niveau de la fédération constatent que des arbitres ont déjà été insultés. Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine CNA.

- *Pour le passage du grade Gant Jaune, est-ce possible d'instaurer un bordereau d'examen et d'archivage avec une remontée aux ligues et à la Fédération, afin de permettre une plus grande visibilité des personnes titulaires de ce grade ? D'autant plus, que sur le site fédéral dans l'onglet « diplômés » la recherche « gant jaune » est prévue.*

Thierry MARDARGENT : Aujourd'hui les prérogatives concernent le CTD avec un bordereau et un archivage au niveau de son département. Il y a une réflexion à mener pour recenser les « gants jaune » et les incorporer au logiciel compétition qui va être mis en place pour la prochaine saison sportive. Nous allons réfléchir à une procédure simple pour identifier les titulaires du gant Jaune au niveau des ligues et de la Fédération.

- *A la demande de certains clubs ayant des compétiteurs : La Fédération pourrait-elle créer une ligne budgétaire supplémentaire afin de participer aux frais de déplacement des compétiteurs ?*
Joël DHUMEZ : Non ce n'est pas possible, les seuls compétiteurs que la Fédération rembourse ce sont les compétiteurs du championnat de France JEUNES soit déjà environ 12 000€. On tend à favoriser, via ce budget de déplacement, cette catégorie qui représente le réservoir et l'avenir de la savate.
- *Compte tenu de l'augmentation des frais d'organisation des compétitions nationales ½ finales et finales (frais de déplacement, restauration et hébergement), peut-on envisager une révision de l'aide fédérale versées à l'organisateur ou à défaut la prise en charge financière par celle-ci des officiels (déplacements, restauration et hébergement).*
Joël DHUMEZ : Il y a une aide fédérale mis en place pour chaque compétition afin de soulager et d'aider l'organisateur. Si cela n'est pas conforme à ce que l'organisateur souhaite, l'organisateur n'a pas d'aide fédérale mais la fédération prend tout en charge. Afin de pouvoir aider financièrement les organisateurs, la fédération avait décidé de supprimer l'aide financière de 10 000€ pour l'organisation des finales ELITE A, ce qui avait pour but d'alléger les dépenses des organisateurs.
- *Est-ce possible de créer une catégorie de poids intermédiaire entre M85 et M150 (M90 de 85 à 90 Kg, M150 + de 90 Kg) ?*
Yvon NUGEL : En se basant sur les chiffres ELITE A ainsi que sur les autres compétitions nationales, nous voyons qu'il n'est pas nécessaire de créer une autre catégorie car celles déjà présentes sont pauvres en compétiteurs.
- *Sur les convocations des officiels, est-ce possible de mentionner le montant des vacations afin d'éviter les réclamations et les mécontentements après les compétitions ?*
Rodolphe REDON : Un tableau précisant le montant de chaque vacation a été validé en Comité Directeur. Les montants des vacations pour les officiels seront à nouveau précisés lors de la prochaine CNA, charge au RLA de faire redescendre l'information lors de la journée de réactualisation des connaissances. Il existe toujours une possibilité de se renseigner auprès de la fédération à ce sujet.

06.06.2019 – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE (95)– M. DEMARET Philippe

Bonjour

Cela fait deux ans que je demande au RLA d'IDF de réintégrer M. DEMARET comme arbitre et juge international sur la liste de la Fédération.

Petit rappel M. DEMARET a passé le diplôme de juge et arbitre à Marseille le 21/11/1992 sous autorité de M. SALVETTI. Ils doivent être 6 ou 7 à avoir ce diplôme en France.

Cela fait 27 ans que M. DEMARET est juge arbitre international et personne ne peut retirer son diplôme. Je vous demande urgemment de réintégrer M. DEMARET sur la liste officielle de la Fédération Internationale

Bien à vous

Rodolphe REDON : La question a déjà été étudiée concernant une réintégration. Effectivement, M. DEMARET s'était arrêté un moment et a décidé de reprendre ses fonctions d'officiels. Une demande officielle doit être faite par celui-ci via son RLA pour obtenir la réintégration. Personne ne peut retirer un diplôme qu'une personne a obtenu, qu'importe la temporalité. Mais le diplôme ne donne

pas directement accès à une liste. Il existe des catégories pour officier à savoir A, B et Savate PRO. La demande sera donc réexaminée en CNA le 22 septembre 2019.

10.06.2019 – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS (93) – Mme ZOUAOUI Lilas

Bonjour,

Comment seront réparties les subventions CNDS 2020 entre les différents comités départementaux ? Y'a-t-il des critères d'attribution d'établis et nous serons-ils donnés avant de rédiger les demandes ? Les spécificités départementales seront-elles prises en compte ?

Voir la réponse qui a été donnée à Mme PAILLARD Séverine - COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE (91)

11.06.2019 – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS (75) - Mme ATANASIO Kelly

Question pour l'AG de sa ligue du 5 juin 2019 et à l'AG de la Fédération du 24 juin 2019 :

(Posée par Kelly ATANASIO sportive de Haut Niveau, soutenue par son Club : COOPYR Sportif représenté par Alexis MAWART.) Une athlète éliminée au tournoi qualificatif du championnat France Elite A, pourrait-elle s'inscrire au championnat de France Assaut ?

Actuellement,

Les féminines ne peuvent pas s'inscrire au championnat de France Assaut et au championnat de France Elite A dans la même saison.

Les féminines n'ont pas de championnat de France Junior et ni de championnat de France Élite B.

Les féminines peuvent s'inscrire au championnat de France Combat 2ème série et au championnat de France Assaut dans la même saison.

(Les féminines sont donc autorisées et capables de pratiquer les deux disciplines.)

On compte respectivement au maximum 8/10 tireuses inscrites dans chaque catégorie pour les deux championnats de France (Assaut et Élite A) permettant l'accès au Haut Niveau.

Les qualifications au championnat de France Élite A ont lieu en février et sont très sélectives (4 tireuses sélectionnées pour les demi-finales).

Le championnat de France Assaut se déroulant en Avril, une athlète éliminée en février aux qualifications du championnat France Elite A, pourrait s'inscrire au championnat de France Assaut. Sa saison ne serait alors pas terminée en février. Il y aurait plus d'inscrites aux deux championnats et les catégories seraient plus remplies.

Thierry MARDARGENT : Avant tout, une petite précision, pour le championnat de France ASSAUT il y a des phases régionales. Aujourd'hui, les règlements ne permettent pas de faire les deux championnats en ASSAUT et en COMBAT. Mais sur la question de fond, un travail va être effectué afin de proposer une solution et étudier la faisabilité pour permettre à des sportifs de pouvoir s'exprimer dans plusieurs championnats.